Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260629-2026_102_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni le 29 juin 2026 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Grégoire LE BLOND, Maire

Étaient présents : Grégoire LE BLOND, Vanessa MOINET-TRANVAUX, René ROUSSEL, Anne-Sophie ROSSIGNOL, Laurent PLAGNE, Isabelle LEBRETON, Romain GUILLARD, Mélinda PELLOTÉ-HÉRY, Vincent VIVIER, Jocelyne DANSAY, Yann LE GALL, Hanane HAJJI, Louis COUASME Jocelyne LAURENS, Stéphane CHAUVET, Laëtitia CHEMINEL, Mafua Sébastien DE SOUSA MONTEIRO, Vanessa MENARD MOTTAIS, Guillaume PASQUIER, Jean-Pierre MARTINEZ, Sylvie HARDY, Christian ROBERT, Catherine GUILLOTIN, Stéphanie GOURIN, Laurent REBUFFIE, Caroline OURION, Gautier DERUETTE, Eve SCHOUMACKER, Victor COUPARD,

Procurations : Madame Martine LEBRUN à Madame Anne-Sophie ROSSIGNOL
Madame Emilie LAINE à Madame Isabelle LEBRETON
Monsieur Anthnoy PHILIPPON à Monsieur René ROUSSEL
Monsieur Gilles DREUSLIN à Monsieur Laurent REBUFFIE

Secrétaire de séance : Monsieur Yann LE GALL

N° 2026/102 **Adhésion au Grand Soufflet**

Madame Mélinda Pelloté-Héry expose :

Dans le cadre de la programmation de la Saison Culturelle, la Ville de Chantepie est coorganisatrice du festival Le Grand Soufflet qui se déroule dans plusieurs communes. A ce titre, la commune doit adhérer à l'association Le Grand Soufflet, ce qui implique de :

- S'engager à partager les valeurs et porter sur son territoire le projet associatif de l'association Le Grand Soufflet selon ses moyens individuels, avec l'accompagnement de l'association
- Impulser et coordonner une dynamique locale sur son territoire
- Respecter les engagements environnementaux de l'association Le Grand Soufflet et la prévention des violences (cf Art.3)
- S'acquitter de sa cotisation annuelle (sur présentation de facture) dont le montant est fixé en fonction de critères définis par le Conseil d'Administration et validé par l'Assemblée Générale : soit la somme de 450 €, en tant que personne morale coorganisatrice du festival titulaire des licences 2 ou 3 d'entrepreneur de spectacle.

Cette année la Saison Culturelle propose un concert de Lavinia Mancusi, chanteuse et multi-instrumentiste (guitare, violon, tambour sur cadre) de la scène musicale italienne contemporaine à la Pie Muette le jeudi 1er octobre à 20h et The Amber Day, un groupe de folk, bluegrass, pop le vendredi 2 octobre à 20h30 à la salle polyvalente des Deux Ruisseaux.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **reconduire** l'adhésion au Grand Soufflet pour l'année 2026 pour un montant de participation de 450€.
- **autoriser** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260629-2026_102_1-DE

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de Séance

Le Maire,

Mairie de CHANTEPIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Yann LE GALL

Grégoire LE BLOND